

Dehors : entre gens de bonne compagnie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1980)**

Heft 560

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1022534>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SUITE

Une bouteille à la mer

Rien de mieux à faire que d'en rire. Un peu de cynisme en plus ou en moins, au point où nous en sommes...

Oh, camarades députés socialistes dans cette fou-tue galère, qui m'avez retenu par le col, comment diable faites-vous pour supporter ces zabouets?

VI. C'EST LOIN, BELLECHASSE

Rentsch refuse que nous rendions compte aux autres détenus des résultats de nos entrevues parlementaires. Un texte clandestin les résumant — elles étaient déjà si pauvres... — va circuler sous le manteau. Le texte est paru dans «La Liberté», la «Tribune de Lausanne», dans «Tout Va Bien». A Genève, rien, black-out. C'est loin Bellechasse, et pas intéressant. Ils l'ont reçue pourtant, et plûtôt deux fois qu'une...

DEHORS

Entre gens de bonne compagnie

«(...) La conception de la condition pénitentiaire que je m'emploie à améliorer constamment, ça c'est mon rôle. Et je considère que c'est plus important que de courir chaque fois qu'un détenu me sonne. Il est exact, comme l'a dit M. Fontanet, que je ne suis pas homme à me précipiter. Il faut aussi savoir que les détenus ne sont pas toujours au clair sur ce que sont leurs besoins véritables. La preuve, c'est qu'ils sont ici. Une fois dans leur vie, ils ont mal compris où étaient leurs intérêts et ils se sont retrouvés en taule. Les commissions, des sages

Mécontents, comme toujours, les détenus. Prisonniers, et mécontents. Moral, humaniste, prévu pour, tout ça. Morale, humaniste, inhumaine prison. On a vite compris, quand on y est, quand on y est comme «client» de la punition distribuée comme des cornets surprises par quelque tribunal sûr de son bon droit et de notre mauvais (bas) fond. Il comprend vite, le détenu, alors il signe en grosses lettres naïves au bas de feuilles grasseuses, en attendant la prochaine escarmouche. Qui viendra quand le voudra le petit chef, le moins petit chef, ou le grand chef, bureaucrate mâtiné de féodale boyardise traitant les moujiks qu'il ne voit pas — et qui ne l'intéressent guère — avec cette inimitable mélange de paternalisme autoritaire et de suspicion inquiète qui rend si lourde l'atmosphère de toutes les prisons, faites, construites et gérées pour cela: pour qu'à chaque moment, à chaque geste et à chaque mot, on sache et sente bien que nous sommes «en les murs», ni citoyens ni individus: détenus, simplement.

Robert Zimmermann
(et P. H.)

et des visiteurs officiels, ont longuement entendu les détenus, mais il y avait des mots d'ordre. Je m'étonne de la naïveté des commissions: les listes de revendications avaient circulé avant! Mais ils semblent que les détenus ont un tel impact que s'ils rotent de travers, toute la République en parle... Mon prédécesseur à Saint-Antoine, dont on chante les louanges, passait son temps à courir chez les détenus. Un directeur de prison ne doit être qu'un dernier recours. Il serait faux que Dieu le Père arrive au premier coup de sonnette.»

Vous souvenez-vous de ces phrases? Elles sont de M. Michel Hentsch, directeur de la prison préventive de Champ-Dollon à Genève, qui répondait au début de l'année aux questions d'une journaliste du «Nouvel Illustré». Nous les avons publiées,

avec d'autres de la même eau (DP 537): elles jetaient une lumière tellement crue sur le fonctionnement quotidien de la prison la plus moderne de Suisse romande qu'il fallait que nous vous fassions partager notre indignation.

LE «DERNIER BATEAU»

Ces phrases-là ont eu, au Grand Conseil genevois, un prolongement parlementaire. Le député socialiste (et journaliste) Michel Jörmann interpellait immédiatement le Conseil d'Etat, demandant, entre autres, si ces déclarations avaient bien été tenues sous la forme rapportée et si non, pourquoi elles n'avaient pas reçu de démenti. La réponse de l'Exécutif est venue deux mois plus tard. Et là encore, sans plus de commentaires, nous citons «in extenso» les propos tenus. Une conclusion s'impose: M. Michel Hentsch était donc bien habitué à déclarer, après sept morts par suicide dans la prison préventive qu'il dirige — citons toujours — «On monte les choses en épingle, parce que c'est généreux de s'occuper du sort des prisonniers, de la gauche à la droite — même les libéraux genevois prennent ce dernier bateau — mais je dis qu'à Champ-Dollon, ça ne va pas si mal que ça, dans l'ensemble, les gens sont satisfaits de leur sort.»

LE DIRECTEUR N'ÉTAIT PAS «TRÈS CONTENT»

Séance du Grand Conseil genevois, 8 mai 1980 (soir). M. Guy Fontanet, président du Conseil d'Etat, au député Jörmann:

«Il est un peu difficile de répondre quand on nous pose un problème qui tient à la liberté d'expression que l'on respecte chez autrui et lorsqu'on nous propose de discuter de déclarations que d'autres ont faites.

M. Hentsch, comme vous, comme moi, a encore le droit de s'exprimer et de n'être pas censuré. Vous êtes orfèvre en la matière, Monsieur Jörmann.

Vous admettriez mal que l'on dépose une interpellation pour demander si, effectivement, ce que X a déclaré dans tel ou tel journal était vraiment conforme à la vérité, ce qu'on en pense, etc.

Je ne veux cependant pas échapper à ma responsabilité, et, en l'occurrence, je dois dire qu'à travers une partie des propos tenus par M. Hentsch, recueillis par un journaliste qui l'a interpellé, on sent bien que M. Hentsch n'est pas très content: vous n'avez pas lu toutes ses déclarations puisqu'il parle aussi des menaces que sa femme et lui ont reçues, de sa voiture qui a été l'objet d'un attentat. Vous avez dit vous-même, étant du métier, que le journaliste, souvent, prend les propos qui lui sont donnés en faisant un tri, pas forcément malhonnête, mais pour établir la sorte de démonstration qu'il entend apporter.

FÂCHÉ!

J'ai répondu à M. Hentsch qui m'a demandé s'il pouvait être interpellé, car il se sentait attaqué: «Oui, vous pouvez parler avec tel ou tel journaliste.» Lorsque j'ai lu l'article, j'ai dit à M. Hentsch: «Je suis désolé, mais vous me fâchez en tenant des propos qui viennent d'être relatés.» Il m'a alors affirmé que les propos mis dans sa bouche ne sont pas exactement ceux qu'il avait prononcés et il a d'ailleurs écrit une lettre d'excuses à M. Voldet¹, en disant: «Je n'ai pas voulu vous attaquer et je m'excuse à votre endroit...» (J'ai cette lettre sur moi, mais je ne vous la lirai pas) «Les propos que l'on me prête n'ont pas été compris ni transcrits tels que je les avais tenus à votre égard. Je tiens à m'excuser de ce que l'on met dans ma bouche.»

Que dire de plus? M. Voldet a été un excellent directeur de prison; il a fait un travail d'apôtre et, après avoir préparé la prison de Champ-Dollon avec mon prédécesseur, il est tombé malade. Il a fait une dépression, comme tout le monde le sait,

et il m'a alors donné son congé. Par conséquent, personne ne l'a chassé. Il a quitté Saint-Antoine parce qu'il ne pouvait plus tenir le coup.

J'ai demandé à M. Hentsch ce que signifiait exactement les propos qu'on lui prêtait à ce sujet. Il m'a répondu: «Je ne veux pas faire comme M. Voldet et me retrouver dans la même situation, c'est-à-dire tomber malade.»

TENIR LE COUP DANS UNE PRISON

Il faut savoir tenir le coup dans une prison. C'est un métier très difficile. Je tiens à rendre hommage à M. Voldet qui fut et est un homme de cœur et de grande qualité. Dans le poste qu'il occupe actuellement — M. Donzé pourra le confirmer — il remplit magnifiquement la fonction que l'Etat lui a confiée.

Quant à la deuxième interview², elle est conforme aux propos qu'il a tenus; je lui avait dit: «Vous savez, avec les journalistes, il faut parfois leur demander de nous soumettre, avant publication, le texte relatant vos propos.» Cette fois, le texte a été corrigé et, ensuite, présenté à M. Hentsch.

Après tout, les directeurs de prison n'ont pas toujours à discuter et à se disculper. Je regrette beaucoup que l'on raconte partout beaucoup de choses sur Champ-Dollon. J'y mettrai ordre car, après tout, si les fonctionnaires ont le droit de se défendre lorsqu'ils sont interpellés et attaqués, ils n'ont pas à bavarder tous les jours à la radio ou à la télévision ou avec les journaux.»

Affaire classée, donc!

¹ L'ancien directeur de la prison Saint-Antoine dont il est question plus haut.

² Interview donnée à «24 Heures» le 29 avril 1980.

Les chambres parallèles

Dans l'été noir
cette maison chantait
Mais nous autres captifs
des chambres parallèles
on entendait l'océan seul
pleurer ses morts
Et les oiseaux
comme des frères obscurs
crier sous la torture
Les mots qu'on se disait
tombaient droit dans le puits
La difficile aurore
nous inondait parfois
d'une sueur amère
On s'appelait
Mais le vent seul entraînait
Les chambres parallèles
pour nous punir rêvaient
qu'on s'était retrouvés
Au réveil nos deux lits
n'étaient plus qu'un fossé

Georges Haldas